

SÉANCE DU 20 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt avril, le Conseil Municipal s'est réuni légalement en salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Gérard ALLART, Le Maire.

Présents : Gérard ALLART/ BETHUNE Virginie/Jessy POWERS/Micheline JUMEAUX/ Chantal CARPENTIER/Patrick FLAMANT/Paul LECAS/Jean-Jacques ALLART/MARLIER Jean-Luc/Aurélien CLICHE/ Maurice ROHAT

Absents: Mr Thierry DOLLÉ, Mr Yves DE NASCIMENTO

Pouvoirs : Mme BLEUSE Christine donne pouvoir à Mr Paul LECAS
Mr Pascal BLEUSE donne pour à Mr Gérard ALLART

Secrétaire de séance : Madame Chantal CARPENTIER

La séance démarre à 18h00.

Lecture et validation du compte rendu du Conseil Municipal précédent.

18h10 arrivé de Monsieur Aurélien CLICHE.

Monsieur le Maire demande à ajouter les délibérations suivantes :

18h20 arrivé de Monsieur Maurice ROHAT

- ❖ Devis Entreprise BLANQUIN (3 devis)
- ❖ Dissolution régie fête et cérémonie
- ❖ Devis WURTH achat de panneau
- ❖ Encaissement chèques de la SAUR
- ❖ Convention d'aménagement d'une voie verte

ORDRE DU JOUR

Vote des 4 taxes locales

Proposition d'augmenter les taux de 1,5%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'augmentation de 1,5% des 4 taxes locales.

Vote du compte de gestion de la trésorerie

Le compte de gestion de la trésorerie est conforme au compte administratif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte de gestion.

Vote du Compte Administratif 2016

Madame Chantal CARPENTIER lit le compte administratif 2016.

Après en avoir délibéré, le Compte Administratif 2016 est adopté à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif 2017

Monsieur le Maire lit le budget primitif 2017 et donne des explications.

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2017 est voté à l'unanimité.

FDS 2017

Les travaux de voirie à réaliser RD1029, rue Jean Mermoz sur une longueur de 500 mètres s'élèvent à 53 331.67€HT.

Le montant du Fonds Départemental de Solidarité accordé est de 26 132.52€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du FDS accordé à la commune.

Achat structure école maternelle (balançoire, toboggan...)

Monsieur le Maire et Madame Chantal CARPENTIER ont reçu l'Association EMO.

Madame la Présidente de cette association demande si la commune accepte de participer avec eux à l'achat de matériel pédagogique pour l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal demandent plus d'informations concernant ce projet. (Prix, sécurité).

Horizon cloud (JVS)

Le logiciel Horizon line de JVS évolue avec l'arrivée des nouvelles mesures mise en place par l'Etat, notamment la dématérialisation des factures.

Une proposition financière a été adressée à la collectivité.

Coût du nouveau logiciel « Horizon-Cloud villages :

Droit d'accès logithèque HV CLOUD 2 448€ TTC (*ce droit d'accès est a réglé une seule fois*).

Forfait annuel logithèque HC CLOUD* 3 848,40€ TTC (*ce forfait est a payé tous les ans*).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition financière.

Compétence Syndicat des eaux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur le courrier reçu de Monsieur le Président du Syndicat des eaux de Ribemont qui précise que le SDIS n'interviendra plus directement sur la prestation du contrôle des poteaux incendie, bouches d'incendie, aire d'aspiration ou réserve.

Sachant que le contrôle des PI, BI, AA ou réserve doit être réalisé périodiquement, sachant que la défense extérieure contre l'incendie est de la responsabilité du maire de la commune, sachant que le Conseil Syndicat Intercommunal des Eaux de Ribemont dans sa réunion en date du 22 mars dernier a décidé de prendre cette compétence en fixant la participation annuelle à 2€ par habitants.

Après en délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de transférer cette compétence au Syndicat des Eaux de RIBEMONT.

Devis Entreprise BLANQUIN (3 devis)

Le premier devis d'un montant de 14 546.95€ TTC, concerne la toiture du logement communal sis 21, rue Andrée Warin. (Découverte des tuiles, sous toiture sup 'air, couverture en tuile, faitage, gouttière en zinc, rive, habillage des joues en ardoises, velux, isolation).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander 2 devis supplémentaires aux entreprises DEVINNE et BLEUSE.

Le deuxième devis d'un montant de 1 881€ TTC concerne l'enduit sur parpaings de la salle communale face église.

Il est à préciser que ce devis a été effectué suite au rapport de l'expertise rendu de Monsieur l'expert MASLARD Gilles pour le litige opposant la COMMUNE DE MONT-D'ORIGNY c/ époux ALLART-LEOTARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis et décide de l'envoyer à l'avocat de la commune Me DONNETTE afin qu'il transmette ce dernier à l'expert.

Le troisième devis d'un montant de 1 224.30€ fait suite à la tempête qu'il y a eu dans la nuit du 12 au 13 janvier 2017.

En effet, des tôles en fibrociment se sont envolées du garage du logement communal sis 20 rue Pauline Luthon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis.

Dissolution fête et cérémonie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une régie fête et cérémonie est toujours ouverte à la trésorerie de RIBEMONT, mais inutilisée depuis quelques ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide la suppression de la régie fête et cérémonie et précise que la suppression de cette régie prendra effet à la date de la présente délibération.

Devis WURTH (panneau)

Un devis a été demandé à l'entreprise WURTH pour l'achat de 4 panneaux :

-2 panneaux « CEDEZ LE PASSAGE » (pour la rue de l'Église et l'impasse menant au cimetière)

-1 panneau d'interdiction de stationnement UNIQUEMENT POIDS LOURDS (rue Jean Mermoz)

-1 panneau de fin d'interdiction de stationnement

Le montant de ce devis s'élève à 866,26€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis.

Devis peinture routière et façade

Un devis a été demandé à la Communauté de Communes du Val d'Oise pour la réfection des peintures routières dans les rues de la commune.

Montant du devis 860,69€ TTC.

Pour la façade du logement 20, rue Pauline Luthon , école pignon le montant du devis s'élève à 913,40€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces deux devis.

Encaissement chèques SAUR

La SAUR procède au remboursement de trop perçu du règlement des factures d'eaux de la mairie (313,17€) et de l'atelier municipal rue de la bataille (119,98€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'encaissement de ces deux chèques.

Convention « EuroVélo 3 »

Monsieur le Maire, Monsieur Patrick FLAMANT et Madame Chantal CARPENTIER ont reçu en mairie Monsieur LEFEBVRE Laurent, Directeur adjoint-chef de service de la Direction de l'aménagement du territoire et du développement durable et Monsieur MACON Vivian, chargé d'opérations Voies vertes de la Direction de la voirie Départementale concernant la convention relative à la réalisation sous maîtrise d'ouvrage départementale des travaux d'aménagements d'une voie verte sur les parcelles cadastrales ZN61, ZN51, ZM4, ZL10, AE38 en et hors agglomération et à l'entretien des aménagements réalisés.

Modalités financières :

Le Département prend à sa charge l'ensemble des dépenses liées à la réalisation de l'aménagement.

Entretien à la charge de commune :

Marquages spéciaux (passages, piétons, stop ...) en dehors du périmètre de la véloroute voie verte défini à l'article 6.1 de la convention ;

Espaces verts (élagage, tonte...) situés dans le périmètre de la convention afin d'assurer les conditions optimisées de sécurité et de confort ;

Nettoyage régulier de propreté du linéaire pour maintenir le niveau d'accueil de l'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette convention à l'unanimité.

INFORMATIONS

- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements reçu de l'association la Bouleorignyquoise concernant le soutien et la collaboration de la commune pour le championnat de l'Aisne des Vétérans de Pétanque.
- ✓ Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le magasin POINT P situé à Origny Sainte Benoîte est fermé définitivement depuis le vendredi 14 avril 2017.
- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de ENGIE Green concernant le projet éolien sur les communes de MONT-D'ORIGNY et ORIGNY-SAINTE-BENOÎTE. Il précise que ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution, annonce à ce jour une possibilité de raccordement du parc de MONT-D'ORIGNY à l'automne 2018.
- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu des sénateurs concernant le transfert des compétences « eau » et « assainissement ».
- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la demande de Madame La Directrice des écoles qui souhaite savoir si la Municipalité accepte de reconduire les séances piscines pour l'année scolaire 2017-2018. Réponse oui, pour 13 séances suivant le tarif qui sera proposé.

- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur MARLIER Jean-Luc s'est rendu à la réunion du Syndicat Intercommunal de Gestion de la Halle des Sports de RIBEMONT et nous indique que le montant de la participation globale de la commune de MONT-D'ORIGNY s'élève à 5 100€, qui sera réglé en deux part égale. Pour information le montant de la participation de la commune pour l'année 2016 était de 5 802€.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Jean-Luc MARLIER informe le Conseil Municipal que la barrière au croisement « PONT A VACHE » se trouve au sol. Il précise qu'elle est défectueuse et qu'il est compliqué de la remettre en place et impossible de la fermée.
Les employés de la commune se rendront sur place.

Fin de la séance 20h35.

Au registre ont signés les membres présents :



Handwritten signatures in blue ink, including:

- TR
- Botheval
- Charles
- P. BLEUSE POICAL
- c. CORFENIS
- Quator

